

Communiqué de presse

pour diffusion immédiate

Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM)

*Plus de cent organismes se sont regroupés en partenariat pour créer le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal. Le but de cette démarche collective est de sauvegarder un **minimum de 17 %** du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme du Sud-Ouest du Québec. Ce patrimoine naturel est menacé de disparition alors qu'il recèle la plus grande biodiversité au Québec. Le projet de parc vise ce vaste domaine écologique dont la superficie s'étend des Basses-Laurentides jusqu'à la frontière américaine et du Suroît à Sorel. Ce projet d'envergure compte établir une ceinture verte pour Montréal et le Sud-Ouest du Québec - une ceinture verte de forêts, de milieux humides, de terres agricoles, de plaines inondables et d'îles, tous reliés par les corridors verts, les ruisseaux et les grandes rivières qui sillonnent le Québec méridional.*

Montréal, le 14 mai 2012

LA VILLE DE MONTRÉAL DEVIENT LE CENTIÈME PARTENAIRE DU PPÉAM

Bonne nouvelle: Les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal accueillent chaleureusement son centième partenaire, la Ville de Montréal, qui joint les rangs du PPÉAM afin de promouvoir la création d'une ceinture verte pour Montréal et le Sud-Ouest du Québec, comme celles réalisées par de nombreux grands centres urbains de l'Amérique du Nord. L'appui de la Métropole, qui se situe au cœur même du projet de la ceinture verte, est impératif pour la réalisation de cette dernière.

Le vote : Le lundi 14 mai, le Conseil municipal vote sur la résolution appuyant la création du *Parc Écologique de l'Archipel de Montréal* : « une vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît et de Mirabel à la frontière américaine, et se présentant comme une mosaïque de forêts, de plaines inondables, de milieux humides, de terres agricoles et d'îles, reliés entre eux par les corridors naturels et les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional ». Le jeudi 17 mai, le Conseil de l'agglomération votera sur cette proposition.

LE PPÉAM applaudit la Ville de Montréal pour son rôle de chef de file en vue de l'implantation du premier plan d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) : *Le Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD)*. Le PMAD, adopté le 8 décembre 2011, représente la plus grande avancée jamais atteinte pour la conservation de la biodiversité dans notre région. Ce dernier garantit la création d'une « ceinture verte » ou d'une « trame verte et bleue » ainsi que la protection des milieux naturels sur 17 % de son territoire et la restauration de 30 % du couvert forestier régional, en conformité avec les objectifs fixés par la Convention de Nagoya.

Une participation sans précédent : La participation aux séances de consultation du PMAD a dépassé toutes les attentes et a généré un véritable cri du cœur, témoignant de la volonté de protéger les derniers espaces verts et bleus de la CMM. Cet appel a été entendu et a permis l'intégration d'une ceinture verte au sein de la métropole et du Sud-Ouest du Québec dans le PMAD : *Le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal*. L'appui de la Ville de Montréal, en tant que partenaire du PPÉAM, sera bénéfique pour faire avancer la réalisation du projet de conservation de la biodiversité, qui est non seulement important, mais essentiel.

-30-

Pour informations :

Tommy Montpetit

David Fletcher

Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal